

DOCUMENTS ANNEXES

2 - Pièces de la procédure



Commune de l'HÉRAULT

CANDILLARGUES

12, rue Paul VALÉRY

34130 CANDILLARGUES

PLAN LOCAL D'URBANISME

Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU n°1



**DOCUMENTS ANNEXES
PIECES DE LA PROCEDURE**



ARRÊTÉ DE MISE A L'ENQUÊTE PUBLIQUE DE LA DÉCLARATION DE PROJET EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITÉ N°1 DU PLU DE CANDILLARGUES

Arrêté n°2.1.2-051-2025 du 02 mai 2025 prescrivant l'enquête publique de la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme n°1 de la commune de CANDILLARGUES. Abroge et remplace l'arrêté n°2.1.2-046-2025 du 29 avril 2025.

Le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L153-49 et suivants et l'article R153-16 ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L123-1 et suivants et R123-1 et suivants ;

Vu la loi n° 83-630 du 12 juillet 1983 relative à la démocratisation des enquêtes publiques et à la protection de l'environnement ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 13 septembre 2023 (DCM2023/40) prescrivant la procédure de Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme et complétée par la délibération du 25 octobre 2024 (DCM2024/63) ;

Vu la notification de la procédure à la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe) le 26 décembre 2023 ;

Vu la décision n°024ACO31 de la MRAe en date du 21 février 2024 ;

Vu le compte-rendu de la réunion de travail avec les PPA du 14 mars 2024 ;

Vu le procès-verbal de la réunion d'examen conjoint tenue le 15 janvier 2025 ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 08 avril 2025 (DCM2025/18) concernant le bilan de concertation lié au projet de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Candillargues sur le secteur Saint-Corme

Vu la décision n°E24000157/34 en date du 20 janvier 2025 de Madame la présidente du tribunal administratif de Montpellier désignant Madame Brigitte GIORDANO-PINET, retraitée de la fonction publique, en qualité de commissaire enquêtrice et Madame Anne BOUCHE-FLORIN en qualité de commissaire enquêtrice suppléante ;



Vu les pièces du dossier soumis à enquête publique ;

ARRETE

Article 1er :

Une enquête publique est organisée, pour une durée de 31 jours consécutifs, du lundi 02 juin 2025 à 8 heures au mercredi 02 juillet 2025 à 17 heures, afin de recueillir les observations et propositions du public relatives au projet de déclaration de projet emportant mise en compatibilité (DPMc) n°1 du PLU de la commune de Candillargues, visant à permettre un projet de lotissement communal dont la majorité sera à vocation sociale (une soixantaine de logements).

Ce projet permettra à la commune de répondre aux différentes demandes des candillarguoises et candillarguoises de vouloir s'installer sur la commune. Le caractère urgent des demandes ne permet pas d'attendre l'approbation du PLU en cours de révision (début de la phase 2 – PADD) et dont l'arrêt sera prévu d'ici 2025. Cette offre de nouveaux terrains constructibles s'inscrit dans les objectifs du PLHi – Plan Local de l'Habitat intercommunal (en cours et à venir), du SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) de la Communauté d'Agglomération du Pays de l'Or et de l'étude urbaine.

Article 2 :

Madame Brigitte GIORDANO-PINET, retraitée de la fonction publique, a été désignée en qualité de commissaire enquêtrice par la Présidente du tribunal administratif de Montpellier. Madame Anne BOUCHE-FLORIN a été désignée en qualité de commissaire enquêtrice suppléante.

Article 3 :

Pendant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés à la mairie de Candillargues, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie à savoir les :

- **Lundis, mardis, mercredis et vendredis de 8h à 12h et de 14h à 17h**
- **Jeudis de 8h à 12h**

Le dossier d'enquête publique sera également disponible durant l'enquête publique sur le site Internet de la commune à l'adresse suivante : https://candillargues.fr/enquete_publicue ou par demande à l'adresse mail suivante : mairie@candillargues.fr

Article 4 :

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions, sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance au commissaire enquêteur à la mairie de Candillargues sise Hôtel de ville – 12, rue Paul VALÉRY - 34 130 CANDILLARGUES, ou par courrier électronique envoyé à l'adresse mail : cecandillargues@gmail.com



L'avis de la MRAe est joint au présent dossier.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la mairie dès la publication du présent arrêté.

Les observations du public sont consultables. Et sont communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Article 5 :

La commissaire enquêtrice sera présente à la mairie pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

- **Mardi 03 juin 2025 de 9h00 à 12h00**
- **Mardi 17 juin 2025 de 9h00 à 12h00**
- **Mercredi 02 juillet 2025 de 14h00 à 17h00**

Article 6 :

A l'expiration du délai de l'enquête prévu à l'article 1, le registre sera clos et signé par la commissaire enquêtrice qui disposera d'un délai de trente jours pour transmettre au maire de la commune de Candillargues le dossier avec son rapport dans lequel figurent ses conclusions motivées.

Dès réception du registre et des documents annexés, la commissaire enquêtrice rencontrera, dans la huitaine, le maire de la commune et lui communiquera les observations écrites ou orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Monsieur le maire disposera d'un délai de quinze jours pour produire ses observations éventuelles.

Article 7 :

Dans un délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête, la commissaire enquêtrice transmettra au maire de la commune le dossier de l'enquête accompagné du registre et des pièces annexées, avec son rapport et ses conclusions motivées. Il transmettra simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées à la Présidente du tribunal administratif de Montpellier et au préfet de l'Hérault.

Le rapport, conforme aux dispositions des articles L 123-15 et R 123-19 du code de l'environnement, relatara le déroulement de l'enquête et examinera les observations, propositions et contre-propositions recueillies. Les conclusions motivées seront consignées dans un document séparé précisant si elles sont favorables, favorables sous réserves ou défavorables au projet.

Une copie du rapport et des conclusions motivées de la commissaire enquêtrice sera déposée en mairie de Candillargues et sur le site internet <https://candillargues.fr> pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.



Article 8 :

Le conseil municipal se prononcera par délibération sur l'approbation de la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité n°1 du PLU.

Il pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet de PLU en vue de cette approbation.

Article 9 :

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié, en caractères apparents, **quinze jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci**, dans deux journaux locaux ou régionaux diffusés dans le département. Il sera également publié sur le site internet <https://candillargues.fr>

Quinze jours au moins avant le début de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci, cet avis sera également publié, par voie d'affiches au format A0 selon les caractéristiques et dimensions fixées par les textes réglementaires, à la mairie et en limites du projet, et sur les voies et chemins aboutissant au site.

Article 10 :

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès de Monsieur Anthony MELIN, Maire de la commune.

Article 11 :

Monsieur le Maire et Madame la commissaire enquêtrice sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Copie du présent arrêté sera adressée à :

- M. le Préfet du département de l'Hérault
- M. le Directeur départemental de l'équipement et de la mer de l'Hérault.

CANDILLARGUES, le 02 mai 2025



Le Maire,

Anthony MELIN

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de MONTPELLIER dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Déclaration de projet emportant mise en compatibilité n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de CANDILLARGUES



Par arrêté municipal N° 2.1.2-051-2025, Monsieur le Maire a ordonné l'ouverture de l'enquête publique qui portera sur la **Déclaration de projet emportant mise en compatibilité (DPMcC) n°1** du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Candillargues.

A cet effet, Madame Brigitte GIORDANO-PINET, retraitée de la fonction publique, est désignée par le Tribunal Administratif de Montpellier en qualité de commissaire-enquêtrice pour procéder à ladite enquête. Elle est suppléée par Madame Anne BOUCHE-FLORIN, en qualité de commissaire-enquêtrice suppléante.

L'enquête se déroulera pour une durée 31 jours du lundi 02 juin 2025 à 8h au mercredi 02 juillet 2025 à 17h en Mairie de Candillargues sise Hôtel de ville – 12, rue Paul VALÉRY – 34 130 CANDILLARGUES

Ouverture au public : Lundi, Mardi, Mercredi et Vendredi de 8h à 12h et de 14h à 17h / Jeudi de 8h à 12h

La commissaire enquêtrice tiendra **3 permanences** en mairie :

Mardi 03 juin 2025	de 9h00 à 12 h00
Mardi 17 juin 2025	de 9h00 à 12h00
Mercredi 02 juillet 2025	de 14h00 à 17 h00

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de DPMcC n°1 du PLU de la commune de Candillargues pourront être consignées sur le registre d'enquête concerné, déposé en mairie.

Les observations pourront également être adressées par écrit au commissaire enquêteur à la mairie de Candillargues ou par voie électronique à cecandillargues@gmail.com jusqu'à la date de clôture de l'enquête publique, le mercredi 02 juillet 2025 à 17 heures inclus.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront transmis au Maire de la commune. Ils seront tenus à la disposition du public à la Mairie pendant un délai d'un an à compter de la clôture de l'enquête.

Renseignements : Toutes les modalités de l'enquête publique sont précisées dans l'arrêté municipal N° 2.1.2-051-2025 du 02 mai 2025 affiché à la Mairie de Candillargues, au lieu habituel d'affichage. Les informations concernant l'enquête publique seront également consultables sur le site internet de la mairie à l'adresse suivante : https://www.candillarques.fr/enquete_publicue Toute information relative à la DPMcC n°1 du PLU peut être demandée auprès de la Commune à Monsieur le Maire.

secretariat@candillargues.fr

De: AL GDM <annonceslegales@gazettedemontpellier.fr>
Envoyé: lundi 5 mai 2025 14:19
À: Anthony Melin
Cc: secrétariat; Garcia Sandrine
Objet: Re: Insertion avis d'enquête sur la gazette - RECTIFICATION ERREUR SUR DATE DE PARUTION - MERCI

Importance: Haute

État de l'indicateur: Avec indicateur

Bonjour,

Je vous remercie pour votre message avec le devis signé.

Le premier avis sera publié dans La Gazette de Montpellier n°1926 du jeudi 15 mai 2025.

Le second avis avec la mention « rappel » sera publié dans La Gazette de Montpellier n°1929 du jeudi 05 juin 2025.

En justificatif, nous vous transmettrons gratuitement par courrier un exemplaire du journal à chacune des parutions.

Afin de faciliter l'archivage de vos publications, le jour de la parution, nous vous transmettrons également par email un justificatif de publication numérisé.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Vous souhaitant une agréable journée.

Bien cordialement.

Jessica JARRY
Service des Annonces Légales
04 67 06 77 81

Brigitte Gordano-Pinet
Commissaire enquêteur

13 Place de la Comédie - CS 39530
34960 MONTPELLIER Cedex 2



NB : Le service Annonces Légales est fermé les mercredis et vendredis après-midi.

Brigitte Giordano-Pinet
Commissaire enquêteuse

Le 5 mai 2025 à 14:07, Anthony Melin <anthony.melin@candillargues.fr> a écrit :

Bonjour,

Je vous remercie pour votre retour et valide votre BAT ainsi que les dates proposées.

Vous trouverez ci après votre devis signé.

Bien à vous,

Anthony Melin
Maire de Candillargues

anthony.melin@candillargues.fr
04.67.06.12.95

<image001.png>

<image002.jpg>

<SKM_C250i25050514010.pdf>

**CARRIÈRES
ET PROFESSIONS**

Commercial/ Marketing/ Vente



NOUS RECRUTONS
Au sein de la Société familiale Direct PROSPECTION

Devenez Commercial Terrain H/F

Mission : Prospection et Développement du portefeuille d'abonnés en Vente directe auprès d'une clientèle de particuliers (porte-à-porte, Animations GMS/Foires et salons)

NOUS VOUS OFFRONS

- Un statut Salarier ou Indépendant
- Une formation à nos techniques de vente et un accompagnement quotidien
- Une rémunération attractive non plafonnée
- Challenges réguliers
- Horaires adaptables

Si vous êtes Dynamique, Ambitieux, Autonome et Persévérant alors rejoignez-nous pour découvrir notre savoir-faire !
Envoyez votre CV à directprospection@yahoo.fr



Direct PROSPECTION
Grandir ensemble

MARCHÉS PUBLICS

MARCHÉS SUPÉRIEURS A 90 000 €

210285



AVIS DE PUBLICITE

Région Occitane

MARCHÉ DE SERVICES

Opérations : mise et adresse officielle de l'organigramme actualisé :

RÉGION OCCITANE, Mms Cecile DELGA - Présidente,

22 boulevard du Maréchal Juin, 31408 TOULOUSE, Tél : 05 61 33 50 50,

mél : marchespublics@laregion.fr, web : <http://www.laregion.fr>.

SIRET 2005379100014

Type de pouvoir adjudicateur : Collectivité territoriale

Principales(s) adresse(s) de prestation de services : Services généraux des administra-

tions publiques;

L'avis implique l'établissement d'un Accord-Cadre.

Durée : 48 mois

Accord-cadre avec un seul opérateur

Déjà : Prévisions, analyses et études environnementales dans le domaine

maritime pour la Région Occitane

Références acheteur : 2025-ETU-0033

Code NUTS : FRJ

Lieu principal de prestation : Sites littoraux (ports et ferries) de la Région,

34000 Montpellier

Durée : 48 mois

A compléter du 25/06/25

Description :

L'accord-cadre sera exécuté par livraison de bons de commande. Les prescrip-

tions sont régies par des prix unitaires.

Les montants estimés sont indicatifs et comprennent les prestations similaires

envisagées. Dans le cadre de ses arrangements, la Région Occitane doit

assurer un certain nombre de suivis de la qualité des travaux et réaliser les études

permettant de répondre à la réglementation en matière environnementale ; elle

souhaite pour cela être accompagnée d'un expert.

La présente consultation concerne, de manière non exhaustive, la réalisation

des prestations suivantes :

• prévisions et analyses effectuées dans les domaines de la :

• Qualité des sédiments,

• Qualité de l'eau,

• Qualité du sol ;

ment Régional (FEDER),
Comité de participation
Inscrit à un registre de commerce ; Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat réside dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner conformément à l'article R. 2143-3 du code de la commande publique. Conformément à l'article L2141-3-3° du code de la commande publique si le candidat est en situation de redressement judiciaire institué par l'article L. 631-1 du code de commerce ou à une procédure équivalente régie par un droit étranger, il produira le copie du ou des jugements prononcés. En cas de groupement, le candidat remplira l'habilitation du mandataire par ses cotitulants dûment renseignés.

Autres exigences économiques ou financières : Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles. Les entreprises récemment créées et qui ne sont pas en mesure de fournir ces informations pourront prouver leurs capacités financières en produisant une déclaration approuvée de banques (dont la forme est laissée à la discrétion de l'adjudicataire éventuel).

Bénéficiaires annuels : Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années. Les principales prestations effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire. Elles sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat.

Certificats délivrés par des instituts de contrôle de la qualité : Attestation d'agrément en cours de validité ; Les laboratoires devront être agréés par le Ministère de la Transition écologique, de la Biodiversité, de la Forêt, de la Mer et de la Pêche conformément à l'Annex 2 du 28 Juin 2023 portant modalités d'agrément des laboratoires effectuant des analyses dans le domaine de l'eau et des milieux aquatiques au titre du code de l'environnement. <https://www.legifrance.gouv.fr/bo/td/LIGIAFF100004784913/2025-05-05> Un laboratoire, autorisé à réaliser une analyse d'un paramètre ou d'un élément de qualité biologique par un autre Etat membre de l'Union européenne conformément à la directive du 31 juillet 2006, est agréé en France pour réaliser cette prestation s'il satisfait à l'ensemble des conditions énoncées à l'article 3 de l'annex 2 du 28 Juin 2023. Attestation d'agrément en cours de validité ; concernant les eaux de baignades, les laboratoires devront être agréés par le Ministère du Travail, de la Santé, des Solidarités et des Familles conformément à l'Annex 2 du 25 février 2021 modifiant l'annex 2 du 5 juillet 2016 modifié relatif aux conditions d'agrément des laboratoires pour la réalisation des prélèvements et des analyses du contrôle sanitaire des eaux. <https://www.legifrance.gouv.fr/bo/td/LIGIAFF1000043182625>

Marché réservé : NON

Caractéristiques : Le prix n'est pas le seul critère d'attribution et tous les critères

sont annoncés uniquement dans les documents du marché.

Déjà délégué : Activé

Remise des offres : 10 Juin 2025 à 12h00 au plus tard.

Langues présent être véhiculer dans l'offre ou la consultation : Français.

Langue principale utilisée : Français.

Validité des offres : 5 mois, à compter de la date limite de réception des offres.

Méthodes d'attribution des offres : Date : le 11 Juin 2025 à 11h00

Pré-qualification des candidats : Non

Lieu(s) d'exécution :

Une manifestation ne peut émettre des offres sans avoir été publiée et être publiée

au 30 septembre 2024

Rémunération mensuelle nette

2 500 €

(Départ Grande-Motte 34280)

Contactez le capitaine
Mail : hs_ma_2000@yahoo.com
Téléphone : 06.15.17.38.80

AUTOMOBILES VENTE

PEUGEOT 208
Part. Vends Peugeot 208 active Gisee
2020, 100CH, 76500km, 10000€ Tel :
06.76.24.34.64 0678249464

Citroen

Autres

E-MIAMI
3000 €
AMI ELECTRIQUE
3005/2022 13600km (véhicule sera
permis 30km d'autonomie) garantie 12
mois 6000 €
GARAGE PARIS FRERES
04.87.47.71.41

CS AIRCROSS
30000 €
Cecoen es entrees hd 1300 boîte auto
8 vitesses 2611/2024 5665 kms noir
sacré 30000 €
GARAGE PARIS FRERES
04.87.47.71.41

Peugeot

Autres

2008
PEUGEOT 208 ST-LINE 154CV
190CV 2419 Boite automatique
22000 € 2021 18000 km 57000 kms
GARAGE PARIS FRERES
04.87.47.71.41

Peugeot 208

2000
PEUGEOT 208 ST LINE 154CV
190CV 2419 Boite automatique
22000 € 2021 18000 km 57000 kms
GARAGE PARIS FRERES
04.87.47.71.41

PEUGEOT 208 SIGNATURE

15000 €
FLORAC TROIS RIVIERES - Partvend
Mars 2020 208 Signature, Fulltech,
190CV 2419 Boite automatique
22000 € 2021 18000 km 57000 kms
et AR électrique. Etat neuf. CT effec-
tué avant la date de vente. 14000km.
13000€ Tel: 06.81.34.02.01
0681340201

AVEC nos annonces, vous avez au mi-
nimum 3 lignes pour être cité, habillé et
conter tous les détails qui feront vendre
votre bien.

vous annoncez, vous avez au mi-
nimum 3 lignes pour être cité, habillé et
conter tous les détails qui feront vendre
votre bien.

AVIS PUBLICS

ENQUÊTES PUBLIQUES



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Déclaration de projet emportant mise en
compatibilité n°1 du Plan Local
d'Urbanisme (PLU) de la
commune de CANDILLARGUES

Par arrêté municipal N° 2.1.2-051-2025 du 02 mai 2025, Monsieur le Maire a
ordonné l'ouverture de l'enquête publique qui portera sur la Déclaration de
projet emportant mise en compatibilité (DP-MeC) n°1 du Plan Local d'Urbanisme
(PLU) de la commune de Candillargues.

A cet effet, Madame Brigitte GORDANO-PINET est désignée par le Tribunal
Administratif de Montpellier en qualité de commissaire-enquêteur pour procéder
à ladite enquête. Elle est suppléée par Madame Anne BOUCHE-FLOREN, en
qualité de commissaire-enquêteur suppléante.

L'enquête se déroulera pour une durée de 31 jours de lundi 02 juin 2025 à fin mercredi
02 juillet 2025 à 17h en Mairie de Candillargues et au Hôtel de ville 12, rue Paul
VALÉRY 34130 CANDILLARGUES

Devant ce public : Lundi, Mardi, Mercredi et Vendredi de 8h à 12h et de 14h à 17h
/ Jeudi de 8h à 12h

La commissaire-enquêteur fera 3 permanences en mairie : Mardi 3 juin 2025
de 8h à 12h, Mercredi 17 juin 2025 de 8h à 12h, Mercredi 2 juillet 2025 de 14h à 17h.

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de DP-MeC n°1 du
PLU de la commune de Candillargues pourront être consignées sur le registre
d'enquête concerné, déposé en mairie.

Les observations pourront également être adressées par écrit au commissaire
enquêteur à la mairie de Candillargues ou par voie électronique à
semaine@peugeot.com jusqu'à la date de clôture de l'enquête publique, le
mercredi 02 juillet 2025 à 17 heures inclus.

Le rapport des conclusions de la commissaire-enquêteur sera transmis au Maire
de la commune. Il sera tenu à la disposition du public à la Mairie pendant
un délai d'un an à compter de la clôture de l'enquête.

Remarque : Toutes les modalités de l'enquête publique sont précisées dans
l'arrêté municipal N° 2.1.2-051-2025 du 02 mai 2025 affiché à la Mairie de
Candillargues, au lieu habituel d'affichage. Les informations concernant l'en-
quête publique seront également consignées sur le site internet de la mairie à
l'adresse suivante : <https://www.candillargues.fr/enquete-publique>

Toute information relative à la DP-MeC n°1 du PLU peut être demandée auprès
de la Commune à Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire Anthony MELIN

bénéficiaire. Les prix sont révisibles. Le paiement des prestations se fera dans le
respect du délai global de paiement applicable à l'acheteur. La consultation
composée des conditions, description à caractère social et environnemental
détaillée au cahier des charges. Le financement de l'opération est assuré
sur les fonds publics propres de la collectivité territoriale Région Occitanie. Ce-
pendant, pour certains bons de commande rattachés à des opérations spéci-
fiques, la Région pourra solliciter une aide du Fonds Européen de Développe-



AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Héroult Logement

MARCHÉ DE SERVICES

Organisme : nom et adresse officielle de l'organisme acheteur :

HERAULT LOGEMENT, M. Gilles DUPONT - Directeur Général,
100 rue de l'océan, CS 67249, 34008 MONTPELLIER, Tél : 04 67 84 75 00 -
Fax : 04 67 84 75 40, mail : correspondant@herv-france.com,
web : <https://logement.herault.fr>, SIRET 2734-0001000024

L'avis implique un marché public.

Objet : Groupement de commandes entre Offices Publics de l'habitat pour la
mise en place d'une protection sociale de complémentaire santé

Référence acheteur : 25-HMZ29

Procédure : Procédure ouverte

Forme de marché : Délai en lots : non

Caractéristiques : Le prix l'offre est seul critère de sélection et tous les critères
sont énoncés uniquement dans des documents du marché.

Finale des offres : 21 juin 2025 à 12h00 au plus tard.

Etat à la publication : 06/05/25
Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.
Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à
l'acheteur, déposer un pli, aller sur <https://logement.herault.fr>

UN CONSEIL POUR MIEUX VENDRE :



indiquez
toujours clairement
sur votre annonce
le prix du bien
que vous vendez

00, rue Meyerhoffer IV, 25 / 101, 01000 TULLOISES - Cedex 01,
Tél : 05 62 73 57 57 - Fax : 05 62 73 57 40, mail : gratias-toulouse@herault.fr
Email à la publication : 06/05/25
Date d'envoi du présent avis au JOUE et au BONAMP : 06/05/25
Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.
Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à
l'acheteur, déposer un pli, aller sur <https://marchespublics.herault.fr>

Boostez votre pouvoir d'achat
et faites-vous PLAISIR
avec
robaischocs.fr

Par ici les ECONOMIES
à partir de 40%
sur de nombreuses offres EXCLUSIVES

Midi Libre | L'Indépendant | L'Alsacien | Centre Presse
overdrive

LA RAPIDITÉ, C'EST NOTRE QUOTIDIEN

Nous vous assurons les meilleurs délais de publication.
Nous vous offrons également une attention
de proximité et des exemplaires personnalisés de journaux.



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Déclaration de projet emportant mise en compatibilité n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de CANDILLARGUES

Par arrêté municipal N° 2.1.2-051-2025 du 02 mai 2025, Monsieur le Maire a ordonné l'ouverture de l'enquête publique qui portera sur la **Déclaration de projet emportant mise en compatibilité (DPMeC) n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU)** de la Commune de Candillargues.

A cet effet, Madame Brigitte GIORDANO-PINET est désignée par le Tribunal Administratif de Montpellier en qualité de commissaire-enquêteur pour procéder à ladite enquête. Elle est suppléée par Madame Anne BOUCHE-FLOREN, en qualité de commissaire-enquêteur suppléante.

L'enquête se déroulera pour une durée 31 jours du lundi 02 juin 2025 à 8h au mercredi 02 juillet 2025 à 17h en Mairie de Candillargues sise Hôtel de Ville 12, Rue Paul VALERY 34130 CANDILLARGUES.

Ouverture au public : Lundi, Mardi, Mercredi et Vendredi de 8h à 12h et de 14h à 17h / Jeudi de 8h à 12h

Le commissaire enquêteur tiendra 3 permanences en Mairie : Mardi 03 juin 2025 de 8h à 12h, Mardi 17 juin 2025 de 8h à 12h, Mercredi 02 juillet 2025 de 14h à 17h.

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de DPMeC n°1 du PLU de la Commune de Candillargues pourront être consignées sur le registre d'enquête concerné, déposé en Mairie.

Les observations pourront également être adressées par écrit au commissaire enquêteur à la Mairie de Candillargues ou par voie électronique à candillargues@gmail.com jusqu'à la date de clôture de l'enquête publique, le mercredi 02 juillet 2025 à 17 heures inclus.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront transmis au Maire de la Commune. Ils seront tenus à la disposition du public à la Mairie pendant un délai d'un an à compter de la clôture de l'enquête.

Renseignements : Toutes les modalités de l'enquête publique sont précisées dans l'arrêté municipal N° 2.1.2-051-2025 du 02 mai 2025 affiché à la Mairie de Candillargues, au lieu habituel d'affichage. Les informations concernant l'enquête publique seront également consultables sur le site internet de la Mairie à l'adresse suivante : <https://www.candillargues.fr/enquete-publique> Toute information relative à la DPMeC n°1 du PLU peut être demandée auprès de la Commune à Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire Anthony MELIN

LOCATION-GÉRANCE

Aux termes d'un acte SSP fait à MONTPELLIER (Hérault) en date du 07/05/2025, la société RESTO 34, SAS au capital de 500 euros, dont le siège social est sis au 39 Avenue du Pont Juvénal 34000 MONTPELLIER, RCS MONTPELLIER n° 824 086 433 a donné titre de location-gérance à la société OUBACK dont le siège est sis à 76 Rue du Fauquet 34080 MONTPELLIER société en cours d'immatriculation, le fonds de commerce de restauration rapide situé et exploité 39 Avenue du Pont Juvénal 34000 MONTPELLIER, dont la société RESTO 34 est propriétaire.

La responsabilité du loueur ne sera pas engagée en cas de dettes contractées par le preneur.

La présente location-gérance est consentie et acceptée pour une période qui commencera à courir à compter du 01/06/2025 et prendra fin à une date indéterminée.

Pour avis

RC BOIS
SAS au capital de 5 100 €
Siège social : 3 Place Auguste Fages
34000 MONTPELLIER
RCS MONTPELLIER 840 577 282

AVIS DE MODIFICATIONS

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 30/04/2025 a décidé à compter du 30/04/2025 de :

- Nommer en qualité de Présidente Madame DANDIEU Marianne, demeurant 3 Place Auguste Fages, 34000 MONTPELLIER en remplacement de Madame SEROR Catherine, suite à la fin de son mandat de Présidente.

- Rendre effective la démission de Monsieur TEBOLU Nicolas aux fonctions de co-gérant.

Modification au RCS de MONTPELLIER.

Pour avis



AVIS DE PUBLICITÉ

MISSIONS DE COMMISSAIRES AUX COMPTES POUR ACM HABITAT

ACM HABITAT - OPH MONTPELLIER MÉDITERRANÉE MÉTROPOLE
M. Alain BRAUN - Directeur Général
407 Avenue du Prof. E. Antonelli
CS 15530
34074 MONTPELLIER Cedex 3
Tél : 04 99 52 75 00
SIRET 351 8089 770034

Référence acheteur : 2025-0096
L'avis implique l'établissement d'un accord-cadre.

OBJET : MISSIONS DE COMMISSAIRES AUX COMPTES POUR ACM HABITAT

Procédure : Procédure ouverte
Forme de la procédure : Division en lots : non

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'intention ou document descriptif).

Dépôt dématérialisé : Activé

REMISE DES OFFRES : le 10 juin 2025 à 12h00 au plus tard

ENVOI À LA PUBLICATION : le 05 mai 2025

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.
Cette consultation bénéficie du Service DUME.
Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <http://marches-publics.acmhabitat.fr>



AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 13 mai 2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : EURL

Dénomination sociale : JAIPUR

Capital : 10 000 euros

Siège social : 14 Rue Boussairolles, 34000 MONTPELLIER

Objet social :

- La restauration, la préparation et la vente de plats cuisinés, sur place, à emporter et en livraison, la vente de boissons chaudes ou froides, avec ou sans alcool, conformément à la législation en vigueur.
- Et, plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

Gérant : Monsieur Yatin Kumar, Narendra MAISURIA, de nationalité française, né à DAMAN ET DIU (INDE) le 25 décembre 1968, demeurant 136 Rue de la Saïcome, 34470 FEROLS, divorcé.

Immatriculation : au RCS de MONTPELLIER

Pour avis, la Gérance

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 28/02/2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : SCI

Dénomination sociale : SCI AL2A

Capital : 100 euros

Siège social : 150 rue Maurice Béjart, 34080 MONTPELLIER

Objet social :

- L'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers ;
- L'entretien, l'amélioration et la rénovation des biens immobiliers appartenant à la société ;
- La mise à disposition des biens à ses associés ;
- La prise de participation dans toutes sociétés ou groupements immobiliers ayant un objet similaire ;
- Et plus généralement, toutes opérations mobilières, immobilières ou financières se rattachant directement ou indirectement à cet objet, à condition qu'elles ne modifient pas le caractère civil de la société.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS

Gérant : Alaa AKDIM demeurant au 187 Avenue de Louisville, Résidence La Trident A2, Apt 18, 34060 MONTPELLIER

Immatriculation : au RCS de MONTPELLIER

Pour avis, la Gérance

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 09/05/2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : SCI

Dénomination sociale : SCI MB

Capital : 100 euros

Siège social : 21 Boulevard du Port 34140 MÉZE

Objet social :

- L'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers la vente de tous immeubles et biens immobiliers.
- Toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation, à condition toutefois d'en respecter le caractère civil.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés

Gérants :
- Monsieur Bruce MERER demeurant au 18 Rue de Saint Cloud 92410 VILLE-DAVRAY
- Madame Margaux AZZOPARDI demeurant au 18 Rue de Saint Cloud 92410 VILLE-DAVRAY

Cession de parts sociales : clause d'agrément

Immatriculation : au RCS de MONTPELLIER

Pour avis, la Gérance

Service annonces légales

04 67 06 77 81

annonceslegales@gazettedemontpellier.fr

www.lagazette-legales.fr

www.lagazettedemontpellier.fr

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE MONTPELLIER

20/01/2025

N° E24000157 /34

La présidente du tribunal administratif

Décision portant désignation d'un commissaire-enquêteur

Vu enregistrée le 24 décembre 2024, la lettre par laquelle Monsieur le Maire demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique unique relative à la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan local d'urbanisme de la commune de Candillargues ;

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L 123-1 et suivants et R 123-5 ;

Vu la décision en date du 1er septembre 2024 par laquelle la Présidente du tribunal administratif a délégué Mme Fabienne CORNELOUP, vice-présidente, pour procéder à la désignation des commissaires-enquêteurs ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2025 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Madame Brigitte GIORDANO-PINET est désignée en qualité de commissaire enquêtrice titulaire pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Madame Anne BOUCHE-FLORIN est désignée en qualité de commissaire enquêtrice suppléante pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 3 : Pour les besoins de l'enquête publique, les commissaires enquêtrices sont autorisées à utiliser leur véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 4 : L'indemnisation de la commissaire-enquêtrice sera assurée par la commune de Candillargues, responsable du projet, en application de la décision du président du tribunal administratif fixant les sommes qui lui sont dues.

ARTICLE 5 : La présente décision sera notifiée au maire de la commune de Candillargues, à Madame Brigitte GIORDANO-PINET et à Madame Anne BOUCHE-FLORIN.

Fait à Montpellier, le 20 janvier 2025.

La magistrate-déléguée,



Fabienne CORNELOUP

